



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Régate n° 46 : Spirou**

Date : **Le 30 mai 2010**

Lieu : La régata se déroulera sur le plan d'eau de la Meuse.

Entre l'écluse de Tailfer et l'île de Dave

Autorité Organisatrice : **Le Cercle de Voile de Dave**

Le secrétariat de course : CVD: Titine II

Rue du Rivage

5100 Dave

1 REGLES

- La régata sera régie par :
- Les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*.
- Les prescriptions de la F.R.B.Y.,
- Les règles de la classe

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie A de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF.

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe « Spirou ».

Les compétiteurs doivent détenir une licence de navigation valide, comme requis leur fédération et faire partie de leur association de classe.

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

L'autorisation du port de publicité

Le certificat de jauge.

Les frais d'inscription seront à régler cash au secrétariat de course situé au club house du CVD

Droits d'inscription : **7€ par bateau.**

4 PROGRAMME

Le secrétariat de course sera ouvert au **Club house du CVD , péniche Titine II,**

le dimanche 30 mai 2010 à partir de 9 heures.

Les instructions de courses ainsi que toutes autres informations aux compétiteurs y seront disponibles.

10h30 : 1^{er} signal d'attention pour courses à suivre. (un maximum de courses)

Il y aura un break déjeuner

Plus de signal d'avertissement après 16 heures

Vers 17 heures : Résultats

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront distribuées à chaque concurrent lors de l'inscription.

6 PARCOURS

Les parcours seront joints en annexe des IC.

7 CLASSEMENT

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3 courses.

(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 3 courses.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4 courses.

8 PRIX

Des prix seront distribués à chaque participant.

9 EVENEMENTS SOCIAUX

Pose déjeuner.

(6€ /pers)

Réservation souhaitée pour le 25 mai 2010 (Delphine Gallet : 0473/852596

Ou Jean Rouchet : e-mail : jeanrouchet@hotmail.com

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une Couverture minimale de 1.500.000 euros pour l'épreuve. Les concurrents étrangers présenteront leur licence MNA et devront justifier une assurance valide en responsabilité civile avec une Couverture minimale de 1.500.000 euros.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour le CVD : Jean ROUCHET : Jeanrouchet@hotmail.com

Bertrand Rouchet : bertrandrouchet@skynet.be

